



Conciliation aux prud'homme

Par **ju_791**, le **13/06/2011** à **14:35**

Bonjour,

J'ai 20 ans et je suis étudiante. Voila la situation tous les week ends pendant 7 mois j'ai gardé nuit et jour ma grand mere en fin de vie . Après avoir contacté l'inspection du travail qui m'a conseillé de faire une demande de salaire au près de mais tantes qui a été refusé j'ai fais une demande de conciliation au Prud'homme afin de régler ce différent. Ai-je le droit a un avocat gratuit étant donnée de ma situation financiere qui ne me permet pas?

Par **conseiller du salarié**, le **14/06/2011** à **00:28**

Bonjour,

Les montants de ressources pour l'aide juridictionnelles sont consultables ici :

<http://vosdroits.service-public.fr/F18074.xhtml>.